

Billet du Président

Nouveau président en fonction, il m'est difficile de présenter un compte rendu parfait de nos activités, tellement elles sont denses et surtout complexes. Heureusement que, dans le cadre de deux mandats octroyés en 2017 par le Canton, nous avons pu engager une coordinatrice à 30%. Avec l'appui de l'Etat, ce poste devrait être maintenu par la suite à 25%. Par souci d'efficacité, nous devons toutefois encore le définir de manière plus précise.

Les tâches actuelles sont nombreuses et les personnes qui s'engagent pour faire vivre FHVD sont déjà fortement sollicitées dans le cadre de leur vie professionnelle. Je tiens à souligner que le chemin que nous prenons pour venir en aide aux personnes handicapées n'est possible que grâce à l'incroyable passion des membres du comité, de la commission de politique sociale et des groupes de travail. Je tiens tout particulièrement à les remercier très sincèrement pour cet engagement.

Les détails vous seront communiqués par mes collègues, votre serviteur ne maîtrisant, il faut l'avouer, pas toute la « matière » du handicap. Il faut retenir tout de même que durant cette année, les relations avec le Canton et la Ville de Lausanne ont fait un « sérieux saut » en avant ; situation qui nous donne de l'espoir et surtout la motivation pour continuer la mission de notre faîtière.

André Rosé, Président de FHVD

Salon des vacances, sports et loisirs adaptés

Début 2017, les associations de FHVD organisatrices de loisirs pour personnes en situation de handicap ont lancé le projet du *Salon des vacances, sports et loisirs adaptés*. Une soirée d'information et d'échanges a réuni vingt-trois associations offrant des loisirs dans le canton.

Le comité d'organisation s'est ensuite rassemblé à cinq reprises. Y participent cinq associations membres du FHVD – Insieme Vaud, Solidarité Handicap Mental, Pro Infirmis, Cerebral Vaud et l'ASRIMM – ainsi que Go Tandem, Plusport Yverdon et La Cité du Genévrier, qui organise depuis 2016 un *Comptoir des vacances et loisirs adaptés*.

Les principaux objectifs du projet sont :

- Offrir un meilleur accès à l'information sur l'offre de loisirs et vacances adaptés
- Donner la parole aux personnes concernées et à leurs proches, pour étoffer et améliorer l'offre en matière de vacances, sports et loisirs adaptés
- Créer des synergies entre organismes de loisirs, sports et vacances
- Faire connaître ce secteur d'activités au grand public
- Obtenir la reconnaissance des autorités

Une première édition est prévue pour le printemps 2019.



Delphine Volluz, membre du comité d'organisation

Dans le cadre de Forum Handicap Vaud, 25 associations représentant les milieux du handicap dans le canton partagent leurs expériences et compétences de manière à faire connaître et à défendre les intérêts de l'ensemble des personnes en situation de handicap.

Depuis de nombreuses années, FHVd interpelle le Canton pour valoriser ce travail de mise en commun et être reconnu comme interlocuteur dans le cadre du développement de la politique cantonale en matière de handicap. Ces contacts ont débouché, en 2017, sur l'octroi deux mandats du Département de la Santé et de l'Action Sociale (DSAS) :



Organisation d'une demi-journée d'échanges entre Forum Handicap Vaud et le DSAS

Le mandat consistait à organiser une demi-journée d'échange, qui aurait dû permettre à FHVd de relater son expérience du terrain et de proposer des mesures pour favoriser la vie à domicile, comme alternative à la politique d'institutionnalisation.

Pour préparer cette rencontre, les associations de FHVd ont mené une importante réflexion sur les multiples difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap qui désirent vivre dans un domicile privé. Un gros travail de mise en commun a permis aux associations d'élaborer des documents fournis, mettant en avant d'une part les freins actuels à la vie à domicile, et d'autre part plusieurs pistes d'amélioration. Mais malheureusement, ces travaux n'ont pas pu être communiqués aux divers services cantonaux concernés par la problématique, car le DSAS a décidé dix jours avant la date fixée que cette demi-journée n'aurait pas lieu, en tout cas en 2017.

*Pour Forum Handicap Vaud
Lise Curchod, coordinatrice*



Site internet

Après avoir sollicité les services de l'Etat, Forum Handicap Vaud (FHVd) a obtenu un mandat pour le renouvellement de son site internet devenu obsolète et vulnérable aux hackers.

Lors de rencontres, nous avons établi un cahier des charges, puis demandé des offres. La fonction principale du site est d'avoir une très bonne accessibilité et une visibilité claire.

Une partie sera dédiée à l'information sur les associations membres de Forum, avec des liens sur les sites de celles-ci. Pour faciliter la recherche et permettre aux visiteurs d'arriver plus rapidement sur les informations utiles, FHVd a demandé aux associations de fournir des mots-clés caractérisant leurs activités.

La page d'accueil sera consacrée à l'affichage de points d'actualités, ainsi qu'aux prises de position et, éventuellement consignes de vote, du Forum.

Il a été décidé de ne pas offrir la possibilité de "chatter" sur le site car cela demanderait trop de travail et la présence continue d'un médiateur. Il sera par contre possible de poser une question spécifique via une adresse mail, mais la réponse ne sera pas rapide (fait qui sera indiqué clairement).

Le site devrait être en service à la fin de l'année 2018. Le point crucial va être de trouver le financement via des donateurs (sans avoir de publicité sur le site).

*Pour Forum Handicap Vaud
Jean-Pierre Haederli*



Groupe de travail sur la convention cadre de collaboration ESE / Hôpitaux vaudois

Deux représentantes d'associations membres de FHVd – Mmes Ferrari Balzaretto (autisme suisse romande) et Rosselat (Insieme Vaud) - ont participé dès janvier 2017 au GT pour l'aboutissement de la convention-cadre de collaboration entre les ESE (Etablissements socio-éducatifs) membres de l'AVOP (Association Vaudoise des Organisations Privées pour personnes en difficultés) et les hôpitaux du canton de Vaud.

Le SPAS (Service de Prévoyance et d'Aide Sociale), l'AVOP, le CHUV, la FHV (Fédération des Hôpitaux Vaudois) et FHVd ont travaillé sur un projet de convention visant à clarifier les modalités de collaboration entre les professionnels des ESE et ceux des hôpitaux lors de la prise en charge par un hôpital de résidents des ESE dans le but :

- d'assurer une prise en charge des résidents qui soit adaptée à leurs besoins ;
- de clarifier les responsabilités des professionnels des ESE et des hôpitaux ;
- d'assurer le respect du cadre légal en vigueur entourant notamment la prise en charge des personnes incapables de discernement ;
- de prendre en compte les limites et les possibilités d'accueil des ESE et des hôpitaux ;
- de préserver des relations sereines entre les professionnels des ESE et des hôpitaux et de consolider le partenariat existant entre les deux, ainsi que celui avec les familles

Ces documents seront validés prochainement et la convention-cadre entrera en vigueur pour une durée d'une année dès sa signature.

*Pour Forum Handicap Vaud
Cristina Ferrari Balzaretto et Odile Rosselat*



Comité de révision des mesures de contrainte

En principe, toute mesure de contrainte est prohibée. Toutefois, des mesures provisoires sont parfois nécessaires pour des raisons médicales ou pour permettre au résident de surmonter une crise. Le cas échéant, l'ESE doit déposer une demande au DSAS qui examine les raisons invoquées et la nécessité de la mesure. Depuis l'introduction de cette nouvelle règle fixée par le DSAS, le nombre de mesures de contrainte a fortement diminué.

En cas de crise, le Département peut octroyer des moyens financiers supplémentaires à l'ESE afin de lui permettre de se doter temporairement de personnel éducatif supplémentaire pour franchir le cas.

Sur demande du Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, les règles du DSAS ont été complétées par un volet psychiatrique qui concerne les résidents des ESE admis en hôpital psychiatrique en chambre de soins.

Au moment de l'hospitalisation, le service de psychiatrie générale doit présenter au médecin cantonal une demande de levée du secret médical. Ensuite, le service de psychiatrie envoie le protocole médical/formulaire du patient au président de la CoRev.

Le Comité restreint de la CoRev décide de la suite à donner. Une visite éventuelle peut alors être décidée. Le cas échéant, elle se fera dans un délai de trois jours, en collaboration avec la CIVESS (Contrôle Interdisciplinaire des Visites en Etablissements Sanitaires et Sociaux).

*Pour Forum Handicap Vaud
Franca Gris*



Commission Cantonale des Déficiences Mentales et Associées

En 2017, Forum a été représenté au sein de la Commission Cantonale des Déficiences Mentales et Associées (CCDMA) par M. Bouverat (jusqu'en juin 2017) puis M. Knuchel (dès juin 2017), tous deux représentants de Cerebral Vaud, et par Mme Lachat de Pro Infirmis.

FHVD a aussi pris part en 2017 à deux groupes de travail constitué par cette commission sur les thèmes de

- la transition entre le secteur pour mineur-e-s et celui pour adultes. Ce GT a terminé ses travaux début 2017, sans toutefois que le rapport final n'ait encore été publié. Par le biais de sa représentante, Mme Meyer (Cerebral Vaud), FHVD a fait remonter plusieurs remarques touchant notamment aux effets négatifs induits par la volonté de restreindre le périmètre de la réflexion aux prestations offertes par les institutions subventionnées, sans prendre en compte les possibilités proposées aux jeunes par d'autres organismes.
- les activités de jour. Ce GT a été constitué en novembre 2017. FHVD y est représenté par Mmes Marcos (Pro Infirmis) et Curchod (Cap-Contact).

Forum a participé activement aux travaux de ces groupes de travail documentant le Service de Prévoyance et d'Aide Sociale (SPAS) quant à la réalité perçue par les personnes handicapées, leurs familles ainsi que les associations.

*Pour Forum Handicap Vaud
Line Lachat / Lise Curchod*



Collaboration avec la Ville de Lausanne

En novembre, une délégation de FHVD a rencontré M. Wirths, chef de projet dans le domaine « accessibilité de la ville aux personnes en situation de handicap ». Son mandat consistait à ouvrir une large réflexion permettant de dépasser l'énumération de doléances, associée à une recherche de solutions au coup par coup.

M. David Payot, Municipal de l'Enfance, de la Jeunesse et des Quartiers, désire en effet donner une nouvelle orientation à la politique de la Ville de Lausanne cherchant à rendre, dans la mesure du possible, toutes les prestations accessibles à tous les handicaps. Pour atteindre cet objectif, il s'agit de mettre la question du handicap dans la focale de tous les services, notamment en formant les responsables des divers départements. Dans ce cadre, une collaboration avec FHVD a été envisagée dès le démarrage du projet.

*Pour Forum Handicap Vaud
Lise Curchod*

